

Conseil du 20^{ème} arrondissement

Séance du 23 janvier 2017

VŒU RELATIF A LA VOLONTE DU GOUVERNEMENT DE TRIER LES PERSONNES MIGRANTES DANS LES CENTRES D'HERBERGEMENT D'URGENCE

Déposé par les élus du groupe Communiste - Front de Gauche

Considérant la circulaire du 12 décembre 2017 du ministre de l'Intérieur et du ministre de la Cohésion des territoires demandant la création « d'équipes mobiles » pour contrôler les papiers des personnes hébergées,

Considérant que l'accès à l'hébergement d'urgence, parce qu'il touche à la dignité humaine et à la préservation de la vie elle-même, est inconditionnel en France, quelle que soit la nationalité et la situation administrative des personnes sans-abri,

Considérant que cette circulaire porte gravement atteinte à ce principe fondamental inscrit dans la loi à l'article L345-2-2 du code de l'action sociale et des familles : « *toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence.* »,

Considérant le communiqué du Front National, daté du lundi 11 décembre 2017, saluant la politique d'Emmanuel Macron et de Gérard Collomb sur le dispositif du tri des migrants, y voyant « une victoire politique » de la part de l'extrême-droite française,

Considérant qu'on ne combat pas le Front national en appliquant sa politique,

Considérant que ce tri demandé par le gouvernement a été dénoncé par le monde associatif, et que le Secours Catholique, Médecins sans Frontière, Emmaüs, la Fondation Abbé-Pierre et vingt autres associations ont saisi le 11 janvier 2018 le Conseil d'État en vue d'obtenir la suspension de la circulaire visant à trier les migrants,

Considérant le vœu du Conseil de Paris relatif aux relations entre l'État et les gestionnaires de centres d'hébergement Parisiens voté le 11 décembre 2017, réaffirmant l'inconditionnalité d'accueil et l'éthique du travail social dans les centres d'hébergement d'urgence.

Considérant que Jacques Toubon, Défenseur des Droits, a condamné ce durcissement qui dépasse toutes les actions des gouvernements précédents, quelle qu'ait été leur couleur politique, dénonçant «une défaillance nette par rapport aux droits fondamentaux » et un risque de «condamnation de la cour européenne des droits de l'homme», et a demandé le 19 janvier le retrait de la circulaire Colomb du fait de la remise en cause de l'inconditionnalité de l'accueil dans le centre d'hébergement d'urgence.

Considérant que, parce que la position du gouvernement, qui demande de trier les personnes là où elles ont pu trouver refuge, des soins et de la nourriture, porte atteinte aux droits de l'homme et aux valeurs françaises d'humanisme et de fraternité, cette alarme est partagée par de très nombreuses personnes de l'ensemble du spectre politique,

Considérant l'opposition de Louis Gallois, président de la Fédération des acteurs de la solidarité, rappelant que « l'accueil inconditionnel constitue l'honneur de la République »,

Considérant que le Secrétaire général du Secours Catholique a indiqué que le temps d'une « entrée en résistance » était venu,

Considérant qu'alors que l'Etat faillit à sa mission d'accueil et d'aide aux plus démunis, de très nombreux citoyens se mobilisent au quotidien pour les accueillir dignement, quitte à risquer des condamnations en justice, et viennent ainsi en aide aux migrants partout à Paris et en France,

Considérant que, face à cette levée de boucliers, le gouvernement a annoncé une « concertation » sans pour autant retirer la circulaire,

Considérant que le gouvernement prépare dans l'opacité la présentation au Parlement d'une loi « asile et immigration »,

Considérant que Paris fut par son histoire et demeura par ses valeurs une ville refuge, une ville d'immigration, fidèle aux valeurs européennes d'accueil, qui a toujours fait du respect de la dignité humaine une priorité politique en conformité avec le droit international,

Considérant que le 20^{ème} arrondissement compte un nombre important de centre d'hébergement ainsi que de nombreux hôtels sociaux qui en font l'un des trois premiers arrondissement en termes de place d'hébergement d'urgence.

Sur proposition des élus du groupe Communiste-Front de Gauche, le Conseil du 20^{ème} arrondissement émet le vœu :

- **Que la mairie du 20^{ème} effectue un travail de consultation des associations et direction de la ville en charge des centres et dispositifs d'hébergement d'urgence sur son territoire de manière à faire remonter leurs positions face à la circulaire du 12 décembre et les difficultés qu'elle engendrerait.**
- **Que la Ville de Paris interpelle, d'ici le 15 février 2018, le Président de la République, M. Emmanuel Macron, et chacun des Parlementaires de Paris**
 - **Pour demander le retrait immédiat de la circulaire du 12 décembre qui porte atteinte aux valeurs inaliénables de la République française, au droit international et afin d'éviter une condamnation par la Cour européenne des droits de l'homme qui déshonorerait la France ;**
 - **Pour s'assurer que l'accueil inconditionnel soit préservé**
 - **Pour que l'Etat ouvre de nouvelles places d'hébergement pour accueillir les personnes migrantes ou non.**
- **Que la Ville de Paris, dans le cas d'un maintien de la circulaire du 12 décembre qui porte atteinte aux valeurs inaliénables de la République française, s'engage fermement :**
 - **A soutenir les personnels des centres d'hébergement d'urgence de Paris, géré par la ville (CASVP) ou des structures associatives, qui décideraient de ne pas appliquer la circulaire Colomb du 12 décembre 2018 car contraire aux droits humains.**